



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-POS-239

Déposé le : 28.02.2017

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Pour une analyse de l'impact des politiques publiques permettant d'atténuer les inégalités économiques et sociales entre les femmes et les hommes.

Texte déposé

La Constitution vaudoise interdit les discriminations en raison du sexe (art. 10, al. 3 et 4) : « La femme et l'homme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. La femme et l'homme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. »

Malgré tous les progrès réalisés, force est de constater qu'il subsiste encore des inégalités économiques et sociales entre les femmes et les hommes.

Ainsi, à travers son budget qui est l'expression des options politiques, l'administration publique a souvent un impact méconnu sur la situation des hommes et des femmes. Le Conseil d'Etat ne peut se contenter de ce constat. Il est nécessaire de comprendre les impacts de ces décisions budgétaires sur les inégalités entre femmes et hommes (permettent-elles de les renforcer ou de les atténuer) afin de les réduire.

Pour ce faire, une approche a été développée : l'analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité hommes-femmes (Gender budgeting). Cet outil de gestion doit permettre d'atteindre non seulement l'objectif constitutionnel d'égalité entre femmes et hommes, mais aussi d'assurer une gestion efficace qui respecte l'objectif de satisfaction du citoyen ; elle

s'inscrit par ailleurs dans une démarche de "bonne gouvernance".

L'analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité hommes-femmes renseigne sur :

- la façon dont ont été prises en compte les réalités socio-économiques des femmes et des hommes, leurs similarités mais aussi leurs différences dans l'attribution des ressources et des moyens financiers;
- les priorités établies par les décideurs politiques et leur impact sur les inégalités femmes-hommes;
- l'impact des sommes investies dans des politiques publiques sur la situation socio-économique des femmes et des hommes (réduction ou renforcement des inégalités entre les sexes).

Ainsi en France, le gender budgeting permet d'estimer, ministère par ministère, les ressources affectées en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. En Belgique, cette méthode a permis de mettre en lumière les discriminations directes et indirectes dans la mise en application de l'impôt des personnes physiques. Cette étude a aussi permis de pointer les mesures qui sont plus favorables aux hommes qu'aux femmes et inversement, et surtout celles qui sont susceptibles de renforcer ou au contraire, d'atténuer les inégalités entre les sexes.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat :

- d'étudier cette méthode et de voir dans quelle mesure il serait possible de la mettre en œuvre et d'en publier les résultats p. ex dans une annexe au budget.

Nous demandons le renvoi direct du postulat à une commission du Grand Conseil.

Source : Réduire les inégalités et améliorer ses performances : Un défi pour les services publics. Analyse budgétaire en terme de genre et d'égalité hommes-femmes. Gender budgeting. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Bruxelles

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

☒

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

☐

(c) prise en considération immédiate

☐

Nom et prénom de l'auteur :

Muriel Thalmann

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Claire Attinger Doepper

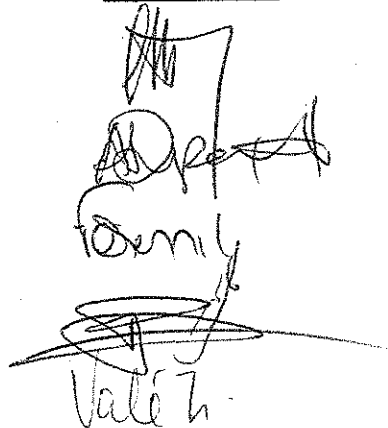
Aline Dupontet

Fabienne Freymond-Cantone

Isabelle Freymond

Valérie Induni

Signature(s) :



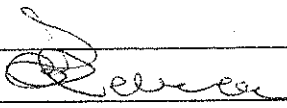
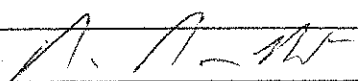
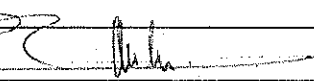
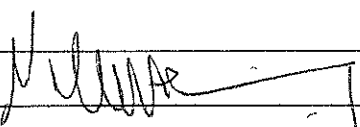
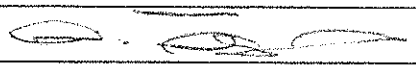
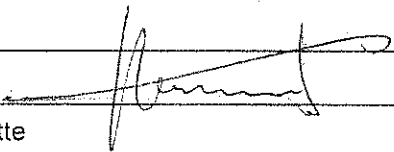
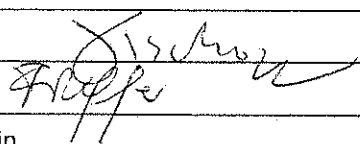
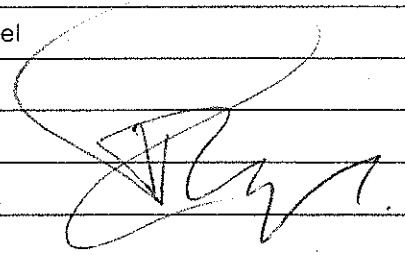
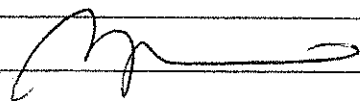
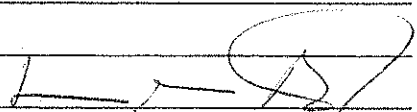
Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

POSTULAT "Bou une analyse de l'impact de-juristique, politique, économique et social, et les besoins : les municipalités, les entreprises, et les citoyens"

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Clément François	Epars Olivier
Attinger Doepfer Claire	Clivaz Philippe	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Collet Michel	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Freymond Isabelle
Baillif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Cretegnay Gerald	Gander Hugues
Berthoud Alexandre	Cretegnay Laurence	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Germain Philippe
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cuèrel Julien	Glauser Sabine
Bonny Dominique-Richard	Deblue François	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Décosterd Anne	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Deillon Fabien	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Démétrades Alexandre	Guignard Pierre
Butera Sonya	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Hurni Veronique
Chapalay Albert	Devaud Grégory	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Dollivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Cherubini Alberto	Donzé Manuel	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Ducommun Philippe	Jaquet-Berger Christiane
Chevalley Christine	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Chevalley Jean-Rémy	Durussel José	Jobin Philippe
Chollet Jean-Luc	Duvoisin GINETTE	Jungclaus Delarze Suzanne
Christen Jérôme	Eggenberger Julien	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice	Sansonnens Julien
Kernen Olivier 	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude 
Luisier Christelle	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier 	Randin Philippe 	Stürner Felix
Manzini Pascale	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas 	Ravenel Yves	Tosato Oscar 
Matter Claude	Renaud Michel 	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Aliette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip 
Melly Serge	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne 	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Romano Myriam 	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Roulet Catherine	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Mossi Michele	Rydlo Alexandre 	Züger Eric 